



CLUB DE
SOCCER AYLMER

POLITIQUE TOURNOI/FESTIVAL CS AYLMER

Politique adoptée par le conseil d'administration le





1. Contexte

Le Club de Soccer Aylmer souhaite offrir à tous ses membres, quel que soit le niveau de leur équipe, la possibilité de participer à des tournois ou festivals de soccer.

👉 Consultez les tournois organisés au Québec sur le site de Soccer Québec : [Tournois | Soccer Québec](#)

Bien vérifier que le tournoi correspond à la catégorie d'âge et au niveau de l'équipe.

2. Objectif

Définir les critères et les responsabilités liés à la participation des équipes ou groupes du club à des tournois ou festivals. Encadrer et uniformiser les démarches à suivre pour toute équipe désirant participer à un tournoi à l'extérieur du CS Aylmer, afin d'assurer une bonne organisation, la sécurité des joueurs et le respect des règlements de l'Association.

3. Critères de participation

✅ Approbation préalable

Toute participation à un tournoi ou festival **doit impérativement être validée en amont par le directeur technique** du Club de Soccer Aylmer.

En aucun cas, une équipe ou un groupe ne sera autorisé à s'inscrire à quelque tournoi ou festival que ce soit **sans cette approbation**.

4. Groupes concernés : U9 à U19

📍 Tournois et festivals admissibles

- Organisés au **Québec** et en **Ontario**
- Doivent être **approuvés par le directeur technique**

5. Responsabilités

◆ Du club

- Inscription officielle de l'équipe au tournoi ou festival



- Gestion du **permis de voyage**, si requis

♦ De l'équipe ou du groupe

Les frais ci-dessous énumérés sont à la charge de l'équipe ou du groupe engagé dans le tournoi ou le festival:

- Frais d'inscription
- Permis de voyage (si applicable)
- Frais kilométriques de l'éducateur (s'il utilise son véhicule personnel)
- Salaire de l'éducateur (à définir selon les modalités du club et si l'éducateur est employé par le CSA)
- Hébergement (hôtel ou autre)

Le budget de participation doit être **présenté et validé à l'avance** par le directeur technique.

Une fois validé, les participants adresseront au service comptabilité du CSA, selon les modalités communiquées à l'équipe ou au groupe, des **virements Interac** correspondant au cout de l'inscription pour la valider définitivement;

Il est de la responsabilité de l'éducateur en charge de son équipe de s'assurer d'être en possession les documents requis par l'organisation en charge de l'évènement et de répondre aux demandes de cette dernière dans tout au long du processus et durant toute la durée d'engagement de son équipe dans le tournoi ou le festival.

Respect du code d'éthique

Tous les membres de l'équipe (joueurs, entraîneurs, parents) doivent respecter :

- Le code de conduite de l'Association
- Les règlements du tournoi
- Les règles de sécurité et le respect de l'environnement

Tout manquement ou infraction avérée au code d'éthique qui sera rapporté au CSA sera adressé par la Direction Technique et par le Conseil d'administration.

Assurances et affiliations

Tous les joueurs et entraîneurs doivent être affiliés à Soccer Québec pour la saison en cours.